

AFFAIRE N° 2

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990
DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

Rapporteur : Gilbert GERARD.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de Budget Supplémentaire de l'exercice 1990.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 88 346 113,76 F.

Section de Fonctionnement 95 273 393,77 F

Section d'Investissement - 6 927 280,00 F

Ces prévisions sont constituées pour les deux Sections des propositions nouvelles, avec la reprise en Section de Fonctionnement des crédits reportés figurant au Compte Administratif de l'exercice 1989.

La répartition des recettes et des dépenses figure en annexe.